



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2024-09

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /

IDF-2024-09-10-00005 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres ordonnateurs des commissariats aux ventes (4 pages)	Page 3
IDF-2024-09-11-00001 - Arrêté portant délégation de signature aux commissaires aux ventes d'Ile de France (3 pages)	Page 8
IDF-2024-09-11-00002 - Arrêté portant délégation de signature aux commissaires aux ventes de province (3 pages)	Page 12
IDF-2024-09-11-00005 - Arrêté portant délégation de signature aux contrôleurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 16
IDF-2024-09-11-00003 - Arrêté portant délégation de signature aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes d'Ile de France (3 pages)	Page 20
IDF-2024-09-11-00004 - Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (3 pages)	Page 24
IDF-2024-09-11-00006 - Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (5 pages)	Page 28

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-10-00005

Arrêté portant délégation de signature aux
cadres ordonnateurs des commissariats aux
ventes

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2024-42BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice de l'Etat, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 1 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécutions successives, sur une année) ;
- Les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe 2 au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution successive sur une année) ;

- Les bons de commande de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom et dans la limite des attributions et compétences de ce commissariat :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

Article 4 : La présente délégation abroge la délégation IDF-2022-09-14-00012 du 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

L'ADMINISTRATRICE DE L'ETAT

SIGNÉ

Isabelle ROUBEROL

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ du 10 SEPTEMBRE 2024
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
 Commissaires aux ventes – Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
FORTE Emilie	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
FAJARDO-GEIGER Camille	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
BARTHMUS Guilien	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86.
GUISSE Manon	Départements : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88.
BOURQUIN Christophe	Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.
CASTANG Karine	Départements : 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82.
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84.
DARMON Stéphane	Départements : 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87.
LEVEQUE Anne	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90.
PATE Sébastien	Départements : 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80.
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65.
TORRIJOS DE LA FLOR Gavin	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2024

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des Contrôleurs des Finances Publiques

Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétence territoriale
IDF Administratif	ANÉ Vincent	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	NAHON Boris	
IDF Fourrières	NIGON Sheila	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	DE BARROS Michel	
	LAVIELLE Philippe	
	VERNAY Patrice	
BORDEAUX	BUISSON Emmanuelle	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65.
	BONNET Olivier	
CLERMONT-FERRAND	VESCHAMBRE Valérie	Départements : 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87.
	FERCHAUX Jocelyn	
DIJON	DE PALMA Valérie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90.
	DOUSSE-PLANTE Bruno	
LILLE	RHALMI Rachida	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	TELLIER Aurélien	
LYON	DELADERIERE Soazig	Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.
	AUDINOT Isabelle	
MARSEILLE	FARIA Suzy	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84.
	PADOVANI Valérie	
NANCY-TOUL	CANTE Sébastien	Départements : 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88.
	WEBER Nicolas	
POITIERS	SOLEWICZ Cédric	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86.
	PIERRE Nathalie	
RENNES	ANDRE Laurence	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
	GESTALIN Servan	
TOULOUSE	CAZALS Pierre	Départements : 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82.
	GRACZYK Jean-Gérard	

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00001

Arrêté portant délégation de signature aux
commissaires aux ventes d'Ile de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCE: 2024-32BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'Etat, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;

- les procès-verbaux de remise de service ;
- le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

Article 2 : La présente délégation abroge la délégation n°75-2023-09-13-00012 consentie le 13 septembre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

SIGNÉ

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ du 11 SEPTEMBRE 2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
Commissaires aux ventes – Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
FORTE Emilie	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
EL MANOUZI Amal	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
FAJARDO-GEIGER Camille	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00002

Arrêté portant délégation de signature aux
commissaires aux ventes de province

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint-Maurice cedex
☎ 01 45 11 62 00
REF : 2024-33 BIS

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de Directeur de la Direction Nationale d'Interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;

- l’approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n’excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, l’avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
- dont l’estimation n’excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
- accompagné de l’approbation préalable de la direction si l’estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l’instruction des réclamations relatives à l’activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu’elle est intégrée au commissariat aux ventes ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

Article 2 : La présente délégation abroge la délégation IDF-2022-09-14-00008 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

SIGNÉ

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 11 septembre 2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des Inspecteurs des Finances Publiques
Commissaires aux ventes – Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
BARTHMUS Guilien	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
GUISSE Manon	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
DARMON Stéphane	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEVEQUE Anne	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
PATE Sébastien	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
TORRIJOS DE LA FLOR Gavin	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00005

Arrêté portant délégation de signature aux
contrôleurs des finances publiques du pôle de
gestion des patrimoines privés de la DNID

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2024-28

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

Dans le cadre de la gestion des dettes et dépenses de la succession :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.

Article 2 : La présente délégation abroge la délégation n° 75-2023-10-19-00003 consentie le 19 octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 11 SEPTEMBRE 2024

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHARTIER Anne
HATTE Nadine
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
LEGOUAIL Barbara
MBOG Nadia
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
URVOY DE CLOSMAC DEUC Marie
WYKURZ Philippe

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00003

Arrêté portant délégation de signature aux
contrôleurs des finances publiques, assistants
des commissaires aux ventes d'Ile de France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3, avenue du Chemin de Presles
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2024-34bis

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, délégation de signature est également donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage) ;
- L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;

- Les acceptations de devis ;
- Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- Les statistiques trimestrielles.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation n°75-2023-09-13-00013 consentie le 13 septembre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

SIGNÉ

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 13 septembre 2023
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
IDF Fourrières	DE BARROS Michel LAVIELLE Philippe NIGON Sheila VERNAY Patrice	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
IDF ADM	ANÉ Vincent NAHON Boris	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00004

Arrêté portant délégation de signature aux
inspecteurs des finances publiques du pôle de
gestion des patrimoines privés de la DNID

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2024-27

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'Etat, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

Dans le cadre de la gestion des dettes et dépenses de la succession :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 50 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

Article 2 : La présente délégation abroge la délégation n° 75-2023-10-19-00002 consentie le 19 octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 11 SEPTEMBRE 2024 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

NOM – Prénom
ADET Elisa
BRACQ Georges
CARBONNEL Thierry
DELAMBRE Pierre
FOYARD Hélène
HAMPEL Alexandre
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
PETRO Jimmy
RATHEAU Johanna
RESTOYBURU Julien
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
VANDENHOVE Isabelle
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2024-09-11-00006

Arrêté portant délégation de signature aux
inspecteurs, contrôleurs et agents des finances
publiques du pôle de gestion des patrimoines
privés de la DNID

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2024-31

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Alain CAUMEIL administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au domaine ;

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant ;
- les autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés.

Article 3 : Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

Article 4 : La présente délégation abroge la délégation n° 75-2023-10-19-00005 consentie le 19 octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 11 septembre 2024

signé

Alain CAUMEIL

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ DU 11 septembre 2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des inspecteurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

NOM – Prénom
ADET Elisa
BRACQ Georges
CARBONNEL Thierry
DELAMBRE Pierre
FOYARD Hélène
HAMPEL Alexandre
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
PETRO Jimmy
RATHEAU Johanna
RESTOYBURU Julien
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
VANDENHOVE Isabelle
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 11 septembre 2024

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHARTIER Anne
HATTE Nadine
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
LEGOUAIL Barbara
MBOG Nadia
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
URVOY DE CLOSMADÉUC Marie
WYKURZ Philippe

ANNEXE 3 A L'ARRÊTÉ DU 11 septembre 2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
AGZOU Rabia
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
CYRIL Dieulène
TRUONG Hubert